Envoyé en préfecture le 13/12/2022
Reçu en préfecture le 13/12/2022
Publié le
ID : 033-243301264-20221208-2022_169-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/169

OBJET : TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES (IRVE) DE LA CCM AU SDEEG

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 32

Nombre de Conseillers présents et représentés : 42

Quorum : 23

Date de convocation : 02 décembre 2022

Date d'affichage de la convocation au siège : 02 décembre 2022

Secrétaire de séance : Philippe BARRÈRE

Le 08 décembre de l'année deux mille vingt-deux à 18h30
à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte.

Les procès-verbaux des 22 septembre et 13 octobre 2022 sont adoptés à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	E	M. GACHET	PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	Mme PERPIGNAA GOULARD
DUMESNIL Mickaël	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. BARBAN
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BALAYÉ Philippe	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	P	
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	E	M. CLAVERIE
MONGE Jean-Claude	E	Mme BOURROUSSE	SIDAOUI Alain	P	
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	E	M. LAFFARGUE	BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN DAUZAN
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	E	M. DUFRANC	GIRAUDEAU Isabelle	E	M. CLÉMENT
AULANIER Benoist	P				

**** P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent***

Envoyé en préfecture le 13/12/2022
Reçu en préfecture le 13/12/2022
Publié le
ID : 033-243301264-20221208-2022_169-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/169

OBJET : TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES (IRVE) DE LA CCM AU SDEEG

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2224-37,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 octobre 2021 portant modification des statuts du Syndicat Départemental Énergies et Environnement de la Gironde,

Vu la carte prospective de déploiement des IRVE sur le territoire communautaire,

Vu la délibération n°2022/076 du Conseil Communautaire en date du 29 mars 2022 relative au déploiement sur la CCM d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE)

Vu les statuts du SDEEG du 27 octobre 2021, notamment son article 4.5.D relatif aux infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables

Vu la convention de transfert de compétence et d'implantation d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides (IRVE)

Vu l'avis de la commission « Infrastructures et voiries » du 6 décembre 2022,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

Pour favoriser le développement de la mobilité électrique, la CCM a engagé depuis 2021 un travail important de concertation préalable avec les communes pour définir une stratégie de déploiement des Installations de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE) sur le territoire communautaire.

Le déploiement des bornes de recharges électriques relève de la compétence IRVE définie par l'article L2224-37 du CGCT, compétence que les communes du territoire ont transféré à la CCM par délibération de leurs Conseils Municipaux respectifs aux dates suivantes :

COMMUNE	DATE DE DÉLIBÉRATION
Ayguemorte Les Graves	10/06/22
Beautiran	14/06/22
Cabanac et Villagrains	16/05/22
Cadaujac	08/06/22
Castres Gironde	25/05/22
Isle Saint Georges	31/03/22
La Brède	20/06/22
Léognan	31/05/22
Martillac	27/06/22
Saint Médard d'Eyrans	13/06/22
Saint Morillon	21/06/22
Saint Selve	09/06/22
Saucats	09/06/22

Le Syndicat Départemental Énergies et Environnement de la Gironde (SDEEG) exploite le réseau MOBIVE qui s'étend sur près de 87 collectivités en Gironde (hors Bordeaux Métropole) et comprend plus de 160 bornes de recharge réalisées à ce jour. Pour des raisons de cohérence et de technicité, la CCM souhaite intégrer son schéma directeur intercommunal dans celui du SDEEG.

Envoyé en préfecture le 13/12/2022
Reçu en préfecture le 13/12/2022
Publié le
ID : 033-243301264-20221208-2022_169-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/169

OBJET : TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES (IRVE) DE LA CCM AU SDEEG

Il est ainsi proposé de procéder au transfert de la compétence IRVE au SDEEG pour application en date du 1er janvier 2023.

Conformément à la convention de transfert de compétence et d'implantation d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides (IRVE), les principales conditions de ce transfert sont les suivantes :

Le SDEEG s'engage à :

- Faciliter l'utilisation de la borne à tout usager grâce à la mise en œuvre des conditions techniques pour garantir une interopérabilité du réseau MOBIVE dont l'IRVE fait partie
- Informer les utilisateurs par affichage sur la borne
  - des tarifs d'utilisation
  - d'un numéro de téléphone pour joindre une assistance téléphonique
- Mettre en œuvre les moyens nécessaires en termes de maintenance et de supervision pour garantir un service de qualité
- Prendre en charge la gestion du point de livraison associé ainsi que les frais de fourniture, de supervision et de maintenance pour garantir le service attendu
- Faire appel à des mainteneurs qualifiés pour les travaux spécifiques aux IRVE

La CCM s'engage à :

- Communiquer et promouvoir la présence et l'utilisation des IRVE sur son territoire
- Faciliter l'accessibilité des IRVE à tout usager
- Participer aux frais des travaux d'installation des IRVE par le SDEEG. Ces travaux peuvent nécessiter des travaux d'extension du réseau de distribution publique d'électricité. Ces dépenses feront l'objet de factures en hors taxe.
- Participer aux frais d'exploitation par le paiement à échoir d'un forfait annuel conformément aux modalités décrites dans la délibération n°2022/076 du Conseil Communautaire en date du 29 mars 2022 relative au déploiement sur la CCM d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE)

Tous les 3 ans, un bilan financier des IRVE sera établi pour faire apparaître :

- les frais de fourniture d'énergie, de maintenance et supervision
- la participation forfaitaire de la CCM
- les recettes des utilisateurs collectées pour ces IRVE par le SDEEG

Le cas échéant, l'excédent sera réparti à parts égales entre la CCM et le SDEEG. Dans le cas où une borne serait déficitaire, le SDEEG prendrait à sa charge le déficit au-delà de la participation forfaitaire de la CCM.

Envoyé en préfecture le 13/12/2022
Reçu en préfecture le 13/12/2022
Publié le
ID : 033-243301264-20221208-2022_169-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/169

OBJET : TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES (IRVE) DE LA CCM AU SDEEG

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve le transfert de la compétence IRVE de la CCM au SDEEG en date du 1er janvier 2023,
- Prévoit les crédits nécessaires au(x) budget(s) afférent(s) le moment venu,
- Autorise Monsieur le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de la présente délibération.

Fait à Martillac, le 08 décembre 2022

Philippe BARRÈRE
Secrétaire de séance

Signé par : Philippe Barrère
Date : 10/12/2022
Qualité : Parapheur CC Montesquieu - Secrétaire de séance

Bernard FATH
Président de la Communauté de communes de Montesquieu

Signé par : Bernard Fath
Date : 12/12/2022
Qualité : Parapheur President Montesquieu